



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

5 IGC

Distribution limitée

CE/11/5.IGC/213/6
Paris, le 31 octobre 2011
Original anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Cinquième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
5-9 décembre 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément à la Décision 4.IGC 10A, ce document présente le rapport du Secrétariat sur l'utilisation des ressources du FIDC en 2010-2011 et un projet de budget provisoire pour 2012.

Décision requise : paragraphe 13

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après dénommé « le FIDC ») est un fonds multidonateur institué par l'article 18 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (ci-après dénommée « la Convention »). Son objectif est de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

2. À sa quatrième session ordinaire (décembre 2010), le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») a adopté la Décision 4.IGC 10A, par laquelle il a approuvé la première série de projets devant bénéficier du soutien financier du FIDC, adopté le budget de 2011 et décidé de « réviser à sa cinquième session ordinaire, le cas échéant, le budget de la phase pilote, en fonction du montant des contributions au Fonds et du nombre de demandes d'assistance ».

3. Le Comité a décidé que 70 % des fonds disponibles dans le FIDC au 30 juin 2011 seraient alloués au budget pour le cycle de 2011. Le Comité a également demandé à la Directrice générale de lancer un deuxième appel à contributions aux Parties à la Convention.

4. À cette fin, la Directrice générale a adressé une lettre le 6 avril 2011 aux Délégations permanentes des Parties à la Convention les appelant à verser une contribution au FIDC équivalente à 1 % de leur contribution annuelle totale à l'UNESCO. Suite à ce deuxième appel (au 30 juin 2011), huit Parties avaient versé des contributions au FIDC pour un total de 367 771 US\$.

5. À la présente session, le Comité doit examiner :

- (i) le rapport du Secrétariat sur l'utilisation des ressources du FIDC ;
- (ii) l'état des recettes et des dépenses pour la période 2007-2010 et pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 ;
- (iii) le projet de budget pour 2012 et envisager son adoption.

(i) Rapport du Secrétariat sur l'utilisation des ressources du FIDC (2007-2011)

6. Les états des recettes et des dépenses établis par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2011 sont présentés dans l'Annexe I.

7. Au 30 juin 2011, le montant total des contributions inscrit au crédit du FIDC s'élevait à **4 160 093 US\$**, intérêts compris, et 1 837 220 US\$ ont été alloués pour être dépensés. Les états financiers présentés dans l'Annexe I indiquent qu'aucune dépense n'a été effectuée avant 2010. L'Annexe II montre l'évolution des ressources du FIDC disponibles pour les demandes de financement au cours de la période allant du 31 décembre 2007 au 30 juin 2011.

8. Le montant de 1 837 220 US\$ a été **alloué** comme suit :

- (a) 1 702 470 US\$, dont 1 547 700 US\$ pour le financement des programmes/projets approuvés par le Comité à sa quatrième session en décembre 2010¹ (voir le document

¹ Les dépenses effectives au titre des programmes/projets s'élevaient au 30 juin 2011 à 1 244 807 US\$. Ce montant n'incluait pas les sommes engagées au titre de quatre contrats signés après le 30 juin 2011, à savoir : 35 000 US\$ (Kenya), 29 892 US\$ (Côte d'Ivoire), 100 000 US\$ (Argentine), 100 000 US\$ (Kenya), 38 000 US\$ (Bangladesh). Un montant total de 302 892 US\$ était donc alloué mais n'avait pas encore été dépensé au 30 juin 2011.

CE/11/5.IGC/213/5 pour un rapport détaillé sur la mise en œuvre du FIDC) et 154 770 US\$ pour les frais de soutien² ;

- (b) 107 250 US\$³ pour les contrats des experts nommés par le Comité pour effectuer l'évaluation des demandes de financement soumises au FIDC en 2010 et 2011⁴ ;
- (c) 27 500 US\$⁵ pour les frais de participation aux quatrième et cinquième sessions ordinaires du Comité et à la troisième session ordinaire de la Conférence des Parties d'un expert gouvernemental d'un pays moins avancés (PMA) membre du Comité⁶.

9. Les dépenses de personnel liées à la gestion du FIDC sont financées dans le cadre des Programme et budget ordinaires. Elles correspondent à un poste P-3 (dont 80 % du temps est consacré au FIDC), à un poste P-5 (dont 20 % du temps est consacré au FIDC) et à un poste G-4 (dont 80 % du temps est consacré au FIDC). En 2011, le travail du personnel susmentionné a consisté à assurer le suivi des résultats du premier appel à projets, notamment l'administration des contrats, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des projets approuvés, la réalisation d'activités promotionnelles, le lancement du second appel à projets, l'enregistrement et l'examen technique des nouveaux projets présentés et la préparation de l'évaluation de la phase pilote.

10. D'autres frais connexes, concernant notamment la mise au point d'une base de données pour gérer le traitement des demandes soumises au FIDC et le recrutement d'un assistant surnuméraire pour aider le Secrétariat à enregistrer les demandes soumises au FIDC dès leur réception, ont également été financés dans le cadre des Programme et budget ordinaires de la Section de la diversité des expressions culturelles.

(ii) Projet de budget pour 2012

11. Le paragraphe 8 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC (ci-après dénommées « les Orientations ») indique que le Comité approuve à chaque session le budget en fonction des ressources disponibles dans le FIDC. À sa quatrième session (décembre 2010), le Comité a décidé que le panel d'experts pourrait « moduler le montant de financement accordé aux projets au titre du Fonds, afin qu'il n'y ait pas automaticité entre le budget demandé et le budget alloué au titre du Fonds » (cf paragraphe 13 (b) de la Décision 4.IGC 10A), permettant ainsi aux experts de recommander des projets d'un montant total équivalant au montant disponible.

12. Un projet de budget pour 2012 est présenté dans l'Annexe III conformément aux directives adoptées par le Comité au paragraphe 10 de sa Décision 3.IGC 5. Il est divisé en deux grandes sections : (a) les coûts fixes, qui s'élèvent à 135 000 US\$, et (b) les demandes de financement, qui s'élèvent à 1 316 328 US\$. Les frais de soutien (10 %) se montent à 147 819 US\$.

(a) Coûts fixes

Ces coûts comprennent : le budget réservé pour l'évaluation des demandes de financement par le panel d'experts ; les frais de participation des experts gouvernementaux de deux PMA membres du Comité ; les frais de participation d'organismes publics ou privés ou de personnes physiques invités par le Comité à

² Soit 10 % de 1 547 700 US\$, équivalent à la part des frais de soutien prévue par le Règlement financier de l'UNESCO.

³ Inclut les frais de soutien.

⁴ Au 30 juin 2011, 35 594 US\$ ont été dépensés pour des contrats de consultants pour les six membres du panel d'experts : 33 986 US\$, incluant les frais de soutien, en 2010 et 1 608 US\$, incluant les frais de soutien, entre le 1 janvier et le 30 juin 2011.

⁵ Inclut les frais de soutien.

⁶ Au 30 juin 2011, 9 772 US\$ ont été dépensés pour la participation de la République démocratique populaire lao aux réunions statutaires : 5 071 US\$, incluant les frais de soutien, en 2010 pour la quatrième session du Comité et 4 701 US\$, incluant les frais de soutien, en 2011 pour la troisième Conférence des Parties.

participer à ses réunions en vue de les consulter sur des questions spécifiques, conformément à l'article 23.7 de la Convention et au paragraphe 6.4.1 des Orientations ; les frais de fonctionnement et les matériels de promotion ; et le coût de l'évaluation de la phase pilote telle que définie aux paragraphes 5 et 17 des Orientations (voir le document CE/11/5.IGC/213/7 pour le projet des termes de référence).

(b) *Demandes de financement*

Ce budget représente au moins 70 % des fonds disponibles au 30 juin 2011, à l'exclusion des coûts fixes susmentionnés et des frais de soutien (10 %, conformément au Règlement financier de l'UNESCO), en application du paragraphe 10 de la Décision 4.IGC 10A. Il est ventilé comme suit : au moins 60 % pour le financement des programmes/projets, 20 % au maximum pour l'assistance préparatoire et 2 % réservés pour des programmes/projets relatifs aux situations spéciales telles que prévues par les articles 8 et 17 de la Convention.

13. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 5.IGC 6

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/11/5.IGC/213/6 et ses annexes,
2. Rappelle ses Décisions 3.IGC 5 et 4.IGC 10A ;
3. Prend note des états financiers du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2011 tels que présentés dans l'Annexe I du document CE/11/5.IGC/213/6 ;
4. Ayant examiné le projet de budget pour 2012 présenté dans l'Annexe III du document CE/11/5.IGC/213/6,
5. Adopte le budget pour 2012 tel que présenté dans l'Annexe III du document CE/11/5.IGC/213/6 ;
6. Décide de lancer un nouvel appel à projets en 2012 et de consacrer 70 % des fonds disponibles au 30 juin 2012 pour la troisième année de la phase pilote (2012) ;
7. Demande à la Directrice générale de lancer un nouvel appel à contributions en 2012 à toutes les parties prenantes à la Convention.

Annexe I

UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

**STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2007 TO 31 DECEMBER 2007**

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions	
Andorra	13,513.50
Other income:	
Interest	-
TOTAL INCOME	<u>13,513.50</u>

Cash Disbursements	-
Increase in balance of unliquidated obligations	-
TOTAL EXPENDITURE	<u>-</u>

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	<u>13,513.50</u>
Reserves and fund balances, beginning of the period	<u>-</u>
RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD	<u>13,513.50</u>

UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2008 TO 31 DECEMBER 2008

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions

Andorra	12,953.40	
Brazil	50,000.00	
Canada	494,559.84	
Canada - Québec	98,348.70	
Finland	30,257.20	
France	229,376.00	
Greece	18,900.00	
India	13,628.59	
Monaco	14,949.80	
Saint Lucia	2,000.00	964,973.53

Other income:

Interest		13,179.00
----------	--	-----------

TOTAL INCOME 978,152.53

Cash Disbursements

Increase in balance of unliquidated obligations		-
---	--	---

TOTAL EXPENDITURE -

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE 978,152.53

Reserves and fund balances, beginning of the period 13,513.50

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD 991,666.03



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2008 TO 31 DECEMBER 2009

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions

Albania	6,802.70	
Andorra	12,953.40	
Austria	25,575.40	
Belgium	197,547.00	
Brazil	50,000.00	
Canada	494,559.84	
Canada - Québec	98,348.70	
Denmark	40,464.29	
Estonia	4,347.74	
Finland	352,362.00	
France	597,269.50	
Greece	47,969.80	
India	27,826.59	
The Former Yugoslav Republic of Macedonia	702.78	
Mexico	71,208.00	
Monaco	14,949.80	
Saint Lucia	2,000.00	
Slovenia	6,419.43	
South Africa	11,909.89	
Spain	259,068.00	
Other contributions	264.96	2,322,549.82

Other income:

Interest		36,073.00
----------	--	-----------

TOTAL INCOME

2,358,622.82

Cash Disbursements

Increase in balance of unliquidated obligations		-
---	--	---

TOTAL EXPENDITURE

-

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE

2,358,622.82

Reserves and fund balances, beginning of the period

13,513.50

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD

2,372,136.32



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2010 TO 31 DECEMBER 2010

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions

Andorra	14,005.60	
Azerbaijan	570.00	
Bosnia Herzegovina	3,350.55	
Chile	4,994.00	
China	20,000.00	
Croatia	10,000.00	
Finland	26,990.60	
France	69,444.50	
Iceland	1,127.00	
India	17,434.99	
Mexico	71,208.00	
Monaco	40,955.20	
Norway	664,473.22	
Portugal	67,295.00	
Spain	295,858.00	
Zimbabwe	275.00	
other receipts	50.00	1,308,031.66

Other income:

Interest		9,415.00
----------	--	----------

TOTAL INCOME 1,317,446.66

Cash Disbursements

Evaluation of funding requests by the expert panel	33,986.30	
Cost of participation in statutory meetings by experts from LDCs that are members of the Committee	5,071.00	39,057.30

Unliquidated Obligations

Evaluation of funding requests by the expert panel	1,606.56	
Cost of participation in statutory meetings by experts from LDCs that are members of the Committee	-	1,606.56

TOTAL EXPENDITURE 40,663.86

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE 1,276,782.80

Reserves and fund balances, beginning of the period 2,372,136.32

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD 3,648,919.12



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2011 TO 30 JUNE 2011

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions - Schedule 1.1	460,873.58
--	------------

Other income:

Interest	9,636.00
----------	----------

TOTAL INCOME	<u>470,509.58</u>
---------------------	--------------------------

EXPENDITURE

Cash Disbursements - Schedule 1.2	720,378.08
-----------------------------------	------------

Increase in balance of unliquidated obligations	653,611.65
---	------------

TOTAL EXPENDITURE	<u>1,373,989.73</u>
--------------------------	----------------------------

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	<u>(903,480.15)</u>
--	----------------------------

Reserves and fund balances, beginning of the period	<u>3,648,919.12</u>
---	---------------------

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD	<u><u>2,745,438.97</u></u>
--	-----------------------------------



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF INCOME
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2011 TO 30 JUNE 2011

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Andorra	14,306.20	
Armenia	854.70	
Australia	83,483.46	
Cameroun	4,368.45	
China	50,000.00	
Cyprus	2,043.60	
Finland	26,281.20	
France	142,450.00	
Macedonia	1,100.00	
Mexico	71,208.00	
Monaco	27,472.60	
Sweden	37,255.37	
other receipts	<u>50.00</u>	460,873.58
Interest		9,636.00
TOTAL		<u><u>470,509.58</u></u>



UNESCO

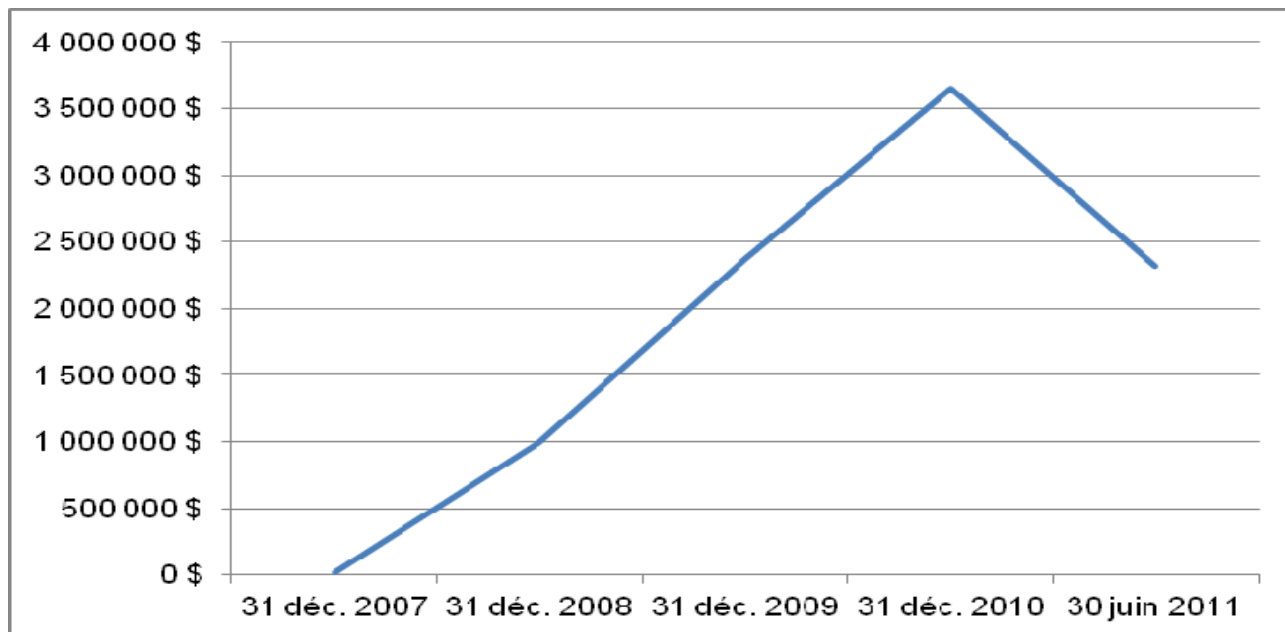
INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2011 TO 30 JUNE 2011

	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total
Evaluation of funding requests by the expert panel	1,461.58	-	1,461.58
Cost of participation in statutory meetings by experts from LDCs that are members of the Committee	2,347.58	1,925.92	4,273.50
Programmes/projects approved for funding from IFCD by the Committee of 2005 Convention	651,080.00	593,727.00	1,244,807.00
SUB-TOTAL	654,889.16	595,652.92	1,250,542.08
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	65,488.92	59,565.29	125,054.21
TOTAL	720,378.08	655,218.21	1,375,596.29
Unliquidated Obligations 1 January 2011	-	(1,606.56)	(1,606.56)
TOTAL EXPENDITURE	720,378.08	653,611.65	1,373,989.73

ANNEXE II

Ressources disponibles pour les demandes de financement : décembre 2007 – juin 2011



	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011
Contributions et intérêts cumulés (en US\$) à la date du	13 514	991 666	2 372 136	3 689 583	4 160 093
Fonds allouées (US\$) à la date du	0	0	0	40 664	1 837 220
Contributions et intérêts cumulés moins fonds allouées (US\$) à la date du	13 514	991 666	2 372 136	3 648 919	2 322 873

Annexe III

FIDC – PROJET DE BUDGET PROVISOIRE POUR 2012

	DESCRIPTION	MONTANT (US\$)
Coûts fixes 2012	Évaluation des demandes de financement par le panel d'experts (contrats de consultant)	65 000
	Frais de fonctionnement (téléconférence, frais de messagerie, affranchissement et autres) et matériels de promotion	20 000
	Frais de participation des experts des PMA membres du Comité aux réunions statutaires (§ 6.4.2 des Orientations*)	15 000
	Frais de participation d'organismes publics ou privés (articles 23.7 de la Convention, § 6.4.1 des Orientations)	0
	Évaluation de la phase pilote	35 000
Sous-total		135 000
Demandes de financement**	Financement des programmes/projets	1 316 328
	Assistance préparatoire	
	Réserve	26 864
Sous-total		1 343 192
	Sous-total (coûts fixes + demandes de financement)	1 478 192
	Frais de soutien ***	147 819
	TOTAL	1 626 011
	Total disponible au 30 juin 2011	2 322 873
	Fonds non alloués	696 862
Contribution totale aux FIDC au 30 juin 2011 : 4 160 093 US\$		
Dépenses totales du 1 ^{er} janvier 2007 au 30 juin 2011 : 1 837 2200 US\$		
Total disponible au 30 juin 2011 : 2 322 873 US\$		
Total disponible pour 2012 (70 % des fonds totaux disponibles au 30 juin 2012, réf. Décision 4.IGC 10A par. 10) : 1 626 011 US\$		

* Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC.

** Conformément au paragraphe 10 de la Décision 3.IGC 5 du Comité, 60 % au moins des fonds disponibles doivent servir au financement des programmes/projets et 20 % au maximum à l'assistance préparatoire, et 2 % sont réservés pour des programmes/projets relatifs aux situations spéciales telles que prévues par les articles 8 et 17 de la Convention (c'est-à-dire qu'au moins 82 % des fonds disponibles doivent être consacrés aux demandes de financement). Ici, 91 % des fonds disponibles sans compter les frais de soutien (1 478 192 US\$) ont été affectés aux demandes de financement puisque les coûts fixes ont représenté seulement 9 % de cette somme.

*** Conformément au Règlement financier de l'UNESCO, 10 % de frais de soutien sont applicables au Compte spécial.